

Fontevraud, le 9 Mars 2006

## Coopération entre les Pays de la Loire et le Centre : Des mesures d'harmonisation au bénéfice des jeunes et développement de politiques communes

**Un séminaire interrégional réunissant autour des Présidents Jacques Auxiette et Michel Sapin plusieurs élus de leur majorité (PS, PC, Verts) s'est tenu en l'Abbaye de Fontevraud aujourd'hui 9 mars pour mettre en œuvre des coopérations interrégionales. A cette occasion, les présidents des Régions Centre et Pays de la Loire ont signé un accord formalisant les décisions adoptées au cours de ce séminaire.**

Les deux régions ont décidé de mettre en œuvre dans les plus brefs délais des mesures de réciprocité pour permettre en particulier aux jeunes des deux régions de pouvoir bénéficier des mêmes avantages quelle que soit leur région d'origine, en matière d'accès à la culture, de transport et de formation.

Les régions Centre et Pays de la Loire mettent en œuvre chacune des **dispositifs destinés à favoriser l'accès des jeunes à la culture** : CLARC en région Centre, le Pass Culture-Sport en Pays de la Loire. Afin de démultiplier l'efficacité de ces politiques, il est décidé de permettre l'utilisation des deux dispositifs dans des lieux culturels identifiés des deux régions.

En matière de transport, elles vont harmoniser leurs tarifs sur les liaisons TER qui les relient. Nombreux sont les citoyens qui effectuent quotidiennement des trajets interrégionaux à bord des TER, notamment sur les lignes Angers-Tours, Le Mans-Tours, Le Mans-Chartres ou Nantes-Tours. Afin d'homogénéiser l'offre proposée aux usagers transrégionaux, les régions Centre et Pays de la Loire se proposent de mettre en place à partir du 1er septembre 2006 **un accord de réciprocité de la tarification régionale domicile-travail pour les parcours supérieurs à 75 km**. Le prix des abonnements EcoTER et « Abonnement régional de travail » sera identique. Le dispositif sera ensuite étendu aux déplacements domicile-études.

En matière de formation elles s'accordent sur le principe d'un **accueil réciproque des stagiaires de la formation professionnelle**. Ainsi, un habitant d'une région pourra suivre une formation proposée dans une autre région, si elle n'existe pas dans sa région d'origine, si elle a lieu à plus de 50km de son domicile, ou si elle est programmée à une échéance supérieure à 3 mois. Chaque Région appliquera au bénéficiaire accueilli ses propres modalités de rémunération. Les aides individuelles, en particulier pour les déplacements, seront octroyées par chaque région, pour ses ressortissants. Ainsi, l'offre de formation professionnelle devient interrégionale.

Dans le cadre des discussions qui s'engagent avec l'Etat sur les prochains Contrats de Projets Etat/Région, Jacques Auxiette et Michel Sapin ont décidé d'inscrire des projets communs notamment sur le plan Loire Grandeur Nature dont la dimension dépasse largement le cadre régional voire interrégional.

Dans le domaine du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'emploi, les Régions partagent une même approche s'agissant du soutien aux filières agricole, viti-vinicole, fruitière, avicole et champignon et sur la nécessité de coopération entre les Pôles de compétitivité des deux régions, Végétal et Santé et Bien-être.

Le développement du fret ferroviaire sur l'axe Ouest-Centre Europe est une nécessité, ont souligné les présidents de Régions. La modernisation de la liaison sur la partie Tours - Vierzon doit être complétée, d'une part jusqu'à Nantes-Saint-Nazaire, d'autre part vers Rhône-Alpes.

Le Val de Loire est un atout touristique fort, commun aux deux régions qu'il est nécessaire de valoriser sur le plan touristique dans une communication globale et commune aux deux régions. Deux opérations seront ainsi proposées dans les contrats de projets Etat/Région, la Loire à Vélo et les Parcs Naturels Régionaux, et notamment le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine, afin de pouvoir bénéficier de fonds d'Etat en complément des crédits européens.

Contact s presse :

Région des Pays de la Loire - Gwenola Huet tel : 02 28 20 60 65 / [gwenola.huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.huet@paysdelaloire.fr)  
Région Centre : Olivier Picault tel : 02 38 70 30 05/ [Olivier.PICAULT@regioncentre.fr](mailto:Olivier.PICAULT@regioncentre.fr)